

**Séance ordinaire du 14 décembre 2023**

\*\*\*\*\*

L'an 2023, le 14 décembre 2023 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur le vice-président Pierre COTSAS.

**PRESENTS :**

MM., Pierre COTSAS, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Cédric CHALARD, Harrag KOUTCHOUK, Pierre DURAND, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie BRISSON, Laetitia DA COSTA, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Alice PLATRIEZ

**EXCUSES :**

Monsieur Frédéric DUPIC ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS  
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA  
Madame Céline BAGOLLE ayant donné pouvoir à Madame Alice PLATRIEZ  
Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BRISSON  
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE  
Madame Nanou LAURENTJOYE ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE

**ABSENTS :**

Monsieur Pascal COURTAZELLES,  
Madame Céline MAZIERES

**Secrétaire de séance :** Sylvie FONTENEAU

**Date de convocation :** 07/12/2023

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

**D.2023-12-14 : Renouvellement contrat assurance CNP 202~~3~~ - incapacité de travail**

La Communauté de Communes Les Rives de la Laurence a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel.

La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Renouveler le contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce contrat ;

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Renouveler le contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce contrat ;

Fait à Saint-Loubès, le 18 décembre 2023

Le Vice-Président

La secrétaire de séance

Pierre COTSAS



Sylvie FONTENEAU

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)